

**DÉPARTEMENT
DE LA COTE D'OR**

VILLE DE DIJON

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 7 décembre 2023

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (12) M. HOAREAU, Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme CHOLLET, Mme GINDRE, Mme VIAN, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, Mme JACQUENET, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, M. MEZUI représenté par Mme CHOLLET, Mme HERVIEU représentée par Mme GINDRE, M. FOUSSET représenté par M. FOUILLOT.

Membres excusés : (1) Mme JACQUEMARD.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2023.

Délibération n° : 43-2023

Objet : Création et suppression de postes

• Suppression d'un poste d'assistant.e de gestion administrative et d'accueil

Le service repas à domicile est aujourd'hui composé d'une responsable de service, de trois postes de gestionnaires administratifs et de quatorze postes d'agents de livraison des repas à domicile.

Les agents en charge de la gestion administrative ont notamment pour missions le suivi des bénéficiaires du service, la gestion de la commande des repas et de la facturation ainsi que le contrôle des menus établis dans le cadre du respect des normes HACCP.

Les évolutions technologiques des outils et une nouvelle répartition des missions dû à l'absence prolongée de l'un des agents a permis à l'équipe administrative de restructurer son activité et permettre aujourd'hui un fonctionnement optimal en binôme.

Ainsi, il est proposé de supprimer un poste d'assistant.e de gestion administrative et d'accueil au sein du service repas à domicile relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Dans la perspective de la reprise de fonction de l'agent dont le poste est supprimé, il a été reçu par la direction des Ressources humaines afin d'engager son accompagnement.

• Création d'un poste de Gestionnaire administratif

Depuis le 1^{er} avril 2021, la direction de l'action sociale a vu son périmètre élargi avec le rapprochement du CCAS, de l'action sociale métropolitaine et du service des politiques de la ville (dont le programme de réussite éducative). Plus récemment, le CCAS s'est vu confier le pilotage de la Cité éducative en lien étroit avec l'ensemble des partenaires de l'action éducative suite à la labellisation en 2022 de la ville de Dijon par l'Etat en tant que Cité éducative pour les quartiers de la Fontaine d'Ouche et des Grésilles. Un poste de chef de projet de la Cité éducative a d'ailleurs été créé à cet effet par délibération du 6 juillet 2022.

Ce rapprochement au sein d'une même direction a permis la mutualisation des moyens et des ressources de ces trois secteurs.

Au sein de la direction de l'action sociale, le service ressources internes contribue au support opérationnel de la direction en matière de gestion des ressources humaines, administratives et financières. Après un temps d'observation du fonctionnement du service, il a été identifié la nécessité de renforcer la gestion de l'ensemble des marchés publics, de leur programmation jusqu'à leur notification, en rédigeant notamment les pièces des marchés et les analyses des offres.

Parallèlement à ce besoin, le chef de projet cité éducative nécessite un soutien pour la planification des réunions, la gestion administrative et financière des conventions et le suivi des actions du label.

Les ressources actuelles de la direction ne permettant pas de répondre à ces deux besoins, il est donc proposé de créer un poste mutualisé de gestionnaire administratif qui interviendrait pour moitié de son temps sur le pilotage et à la gestion administrative du label « Cité éducative » en lien avec le chef de projet, et pour son autre moitié de temps, sur la gestion de l'ensemble des marchés publics et consultations, en lien avec les services de la direction de l'action sociale et de la commande publique.

Il est à noter que le mi-temps dédié à l'appui administratif du projet cité éducative sera intégralement financé au réel et ne constituera pas une nouvelle dépense pour la collectivité.

Ce poste de catégorie B est ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

L'avis du Comité Social Territorial ayant été requis conformément à la réglementation en vigueur pour la suppression d'un poste d'assistant.e de gestion administrative et d'accueil.

Ainsi, les membres du Conseil d'administration :

- autorisent la suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial et la création d'un poste de rédacteur territorial à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- décident d'inscrire les crédits nécessaires aux chapitres des dépenses et budgets successifs ;
- autorisent Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1